

Le 30 septembre 2016

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 27 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 19 Septembre 2016 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation du compte rendu n° 26 du 25 Juillet 2016

b / Délibération

1-Dossier Perini

Suite à la transmission du projet d'assignation, c'est-à-dire l'engagement de la procédure à l'encontre de Madame Perini au titre des loyers, charges dues, frais de remise en état outre indemnité d'occupation, par Maître Reffay, une validation de ce projet est demandée au conseil municipal. Une note d'honoraire du cabinet d'avocat pour un montant de 1 000 € TTC est également présentée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le projet d'assignation à l'encontre de Madame Perini et sur la note d'honoraire du cabinet d'avocat.

2-Modification des statuts de la communauté de communes Chalaronne Centre

Lors de la séance du 21 Juillet 2016, le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la communauté de communes Chalaronne Centre.

Cette modification s'inscrit dans la perspective de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, une modification des statuts des trois EPCI doit être effectuée.

Elle concerne principalement l'**Assainissement Non Collectif** et la **Voirie**, en vue d'une harmonisation de ces compétences au **1^{er} janvier 2017**.

La première modification consiste à transférer la **compétence assainissement non collectif**, jusqu'alors optionnelle, dans le bloc des compétences facultatives, sous le libellé suivant : « *Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif* ».

En effet, son maintien dans le bloc des compétences optionnelles entraînerait, dès 2017, le transfert de l'intégralité de la compétence assainissement, y compris l'assainissement collectif.

Or, il paraît préférable que la future Communauté de Communes de la Dombes se donne davantage de temps pour préparer le transfert du volet assainissement collectif de la compétence, au **1^{er} janvier 2019**.

La deuxième modification porte sur le retrait de la compétence **Voirie** des statuts des trois Communautés.

En conséquence, l'article relatif à la « *voirie d'accès aux équipements communautaires, ou soutenus par la Communauté suivants : MARPA Chalaronne Centre, Maison de Services Publics (siège communautaire)* » figurant jusqu'alors dans les statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre est supprimé.

La modification des statuts entérine également :

- la requalification de la « *halte-garderie* » communautaire en « multi-accueil » communautaire,
- la labellisation du « *Relais Services Publics* » (préalablement inscrit dans les compétences facultatives, au titre du Fonctionnement des services publics) en « Maison de services au public (MSAP) », compétence qui est portée dans le bloc des compétences optionnelles.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver la modification des statuts de la communauté de communes Chalaronne Centre, avec entrée en vigueur au 1 janvier 2017, telle que proposée.

3-Fonds de concours intercommunal 2016

Lors de la séance du 21 Juillet 2016, le conseil comunautaire de la communauté de communes Chalaronne Centre a approuvé le versement d'un fonds de concours à la commune de Sandrans pour l'opération « Aménagement de l'ancien presbytère », pour un montant prévisionnel de 51 014.46 € ainsi que la convention attributive correspondante.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver l'attribution d'un fonds de concours pour un montant prévisionnel de 51014.46 €, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours.

4-Indemnités de conseil au comptable du Trésor

Monsieur Mariotti, comptable public, a présenté par courrier du 27 juillet dernier, sa demande d'octroi de l'indemnité de conseil à 100 % au titre de l'année 2016, pour un montant de 410.50 €, et de l'indemnité de confection du budget pour un montant de 30.49 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le taux de l'indemnité de conseil à allouer au Comptable du Trésor, et sur le versement de l'indemnité de confection du budget pour l'année 2016.

5-Budget Assainissement – Décision modificative N°1

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, une intégration des frais d'étude (pour la réhabilitation de la lagune) de l'exercice 2013, au compte d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre un mandat au compte 2313/041 et un titre au compte 203/041 pour un montant total de 14501.50 €, un vote de crédit supplémentaire de crédit est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
203/041 Frais d'étude / Inv Recette		14 501.50
2313/041 Immo en cours de constructions / Inv Dépense		14 501.50

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative.

6-Budget Communal – Décision modificative N°1

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, une intégration des frais d'étude (Révision du PLU) de l'exercice 2013, au compte d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre un mandat au compte 2318/041 et un titre au compte 2031/041 pour un montant de 5382 €, un vote de crédit supplémentaire est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude / Inv Recette		5382
2318/041 Autres immo corporelle en cours / Inv Dépense		5382

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative

7- Décision modificative

Afin de régler la facture Chapeland pour le curage de l'étang d'un montant de 3600 €, un virement de crédit est nécessaire.

Budget commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022/022 Dép imprévues Fonct Dép	1700	
657364/65 A carac indus et comm Fonct Dép		1700

Budget Aire de Loisirs

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
7488/74 Autres attribut et partici Fonct Rec		1700
7028/70 Autres produits agricole Fonct Rec		1900
021/021 Virem sect d'inves Fonc Dep		3600
023/023 Virem de la sect de fonc Invest Rec		3600
2128/21 Agencement et aménagement Invest Dép		3600

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative

8- Lotissement artisanal Champ Cazet – Chiffrage alimentation électrique

Suite à la réception du dernier chiffrage de la SIEA pour l'alimentation électrique du lotissement artisanal « Champ Cazet » une modification du montant a été présentée. Le montant des travaux projetés TTC passe de 68 000€ à 79 000€ pour une part restant à la commune de 32 916 € au lieu de 28 333 €. Monsieur Dannenmuller ayant fait un don de 28 333 €, un retour de sa part est attendu.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le dernier chiffrage de la SIEA pour l'alimentation électrique du lotissement artisanal « Champ Cazet. »

9- Appel d'offre Voirie

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour la voirie : L'Entreprise Colas pour un montant de 25 923.97 €, La société Eiffage pour un montant de 27 920.27 € et l'entreprise Dannenmuller pour un montant de 24 189.30€. La commission appel d'offre propose de valider le devis de l'entreprise Dannenmuller.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis et autoriser Monsieur le Maire à valider l'offre de l'entreprise Dannenmuller.

10- Honoraires de Monsieur Baude, architecte pour la rénovation du presbytère.

Suite à la réception de la convention d'honoraires de Monsieur Baude, architecte pour la rénovation de l'appartement de l'ancien presbytère, le montant des honoraires a été modifié passant de 8550 € à 9700 €, compte tenu des modifications supplémentaires apportées au devis.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce nouveau montant et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires.

11- Adhésion à la médecine préventive

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux, que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle, que la commune de Sandrans n'en dispose pas à ce jour et que le Centre de Gestion a mis en place ce service. Une adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain est proposée à compter du 1 Janvier 2017, pour un montant annuel de 480 €, soit 80 € par agent.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'adhésion au service de médecine préventive géré par le centre de gestion de l'Ain au 1 Janvier 2017 et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

12- Société protectrice des animaux de lyon et du sud-est (SPA)

Suite à la réception du courrier de la société protectrice des Animaux de lyon et du sud-est (SPA), concernant l'obligation de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural, une convention est proposée d'un montant de 200 € pour l'année 2017, ainsi qu'un partenariat concernant la stérilisation des chats libres. (tarif d'un vétérinaire en sachant que la SPA prend en charge 50 % maximum du montant d'une stérilisation)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le renouvellement de cette convention et sur la proposition de partenariat concernant la stérilisation des chats libres.

13- AMF – Plateforme unique de dématérialisation des marchés publics

Dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, l'exécutif départemental envisage de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui serait mutualisée entre le Département, les Communes et leurs groupements, ainsi que les bailleurs sociaux.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'adhésion à cette plateforme mutualisée.

c/ Questions diverses et informations

- **Mesures de sécurité pour la rentrée scolaires 2016** : Courriel du cabinet du Préfet
- **Postures vigipirate rentrée 2016** : Courriel du cabinet du Préfet
- **Orange** : Courrier d'orange nous informant la dépose de la cabine de téléphone.
- **Logement du 58 route de St Trivier** : Courrier de la locataire nous informant de son départ.
- **Redevance Assainissement**: courrier de Suez confirmant la délibération du 04/04/16 pour un tarif fixé à 1.90 €/m3.
- **Courrier de Monsieur le Préfet** : M. Laurent Touvet nous informe de sa nomination de Préfet du Haut-Rhin.
- **Délibération 2016.07.001** sur le Transfert du budget annexe Assainissement au Budget principal communal a été refusée par la Préfecture.
- **Ressources humaines** : Madame Nadine Bidard est en congé maladie du 07/08/16 au 22/09/16 avec renouvellement possible. Madame Estelle Clerc remplace l'emploi de Madame Bidard du 1/09/2016 au 22/09/16 avec renouvellement possible. Et Madame Maelle Luquet a signé un CDD du 01/09/2016 au 22/09/16 avec renouvellement possible sur l'emploi d'ATSEM à temps partiel.
Renouvellement du contrat de Madame Béatrice Fillardet pour une durée de 1 an à compter du 01/09/16.
- **Arrêté** : Afin de régler le supplément des travaux réalisés en urgence pour la rénovation du mur du cimetière, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit sur le budget principal.